

Sujet : [INTERNET] Observations à la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU

De : Mairie de Saint-Eloi-de-Fourques <

Date : 17/10/2023 17:39

Pour : pref-projet-plu-menneval@eure.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les observations que je fais en tant que maire de la commune de Saint-Eloi-de-Fourques vis à vis de l'enquête publique relative à la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU pour le projet de nouvelle piscine de Bernay.

Cordialement,

Denis Szalkowski

Maire de Saint-Eloi-de-Fourques

— Pièces jointes : —

mairie-saint-eloi-de-fourques-_20231017_173348.pdf

30 octets



Mairie de Saint-Eloi-de-Fourques
45 Route de Saint Paul
27800 Saint-Eloi-de-Fourques
Tél. / Fax : 02.32.35.52.11
Email : mairie.st.eloi@free.fr

Saint-Eloi-de-Fourques, le 17 octobre 2023

Objet : observations sur l'enquête publique liée au projet de nouvelle piscine

Monsieur le Commissaire-Enquêteur Hervé Billiet,

En page 8 de la *déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU*, vous évoquez un projet à 12 millions d'euros que vous comparez à la rénovation de l'ancienne piscine estimée, selon le cabinet ADEPE, à 8 millions d'euros. La 1ère remarque que je ferais est purement formelle : où se trouve le lien ou l'**annexe détaillant ce coût** de 8 millions dont, au passage, on ne sait s'il est exprimé HT ou TTC. La 2^e observation touche au financement de cette TVA dont le montant pour le nouveau projet est loin d'être anodin : ligne de trésorerie ou prêt relais ? Quels en seraient les coûts financiers ? La 3^e remarque concerne l'évaluation des coûts de réfection de l'actuelle piscine de Bernay. En 2012, le cabinet H2O avait évalué la réhabilitation de l'ancienne piscine à 1 656 220 euros HT en vue de sa mise aux normes. L'inflation de 2012 à 2022, selon les données statistiques de l'INSEE, a été de 13.45 % (source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>). Le prix actualisé de la rénovation de l'ancienne piscine serait donc, par actualisation aux prix en vigueur, de 1 879 051,96 euros HT. Nous sommes très loin des 8 millions évoqués par le cabinet ADEPE. Et, je le répète, aucun détail de ce calcul ne figure en annexe au dossier ou vers un lien nous permettant de comprendre ce calcul.

Toujours en page 8, la déclaration évoque une durée de vie de 30 ans à minima pour une nouvelle construction et de 10-15 ans pour une rénovation. Il est évoqué une étude du cabinet Mission H2O dont nous n'avons aucune référence dans la déclaration. Sur **quels éléments factuels**, sur quelle base, cette affirmation a-t-elle pu être construite ?

En page 14, la déclaration évoque **des coûts de fonctionnement plus importants**, sans précision particulière, au **doigt mouillé**, sans qu'en annexe ou par lien, nous sachions exactement le détail ces coûts.

Concernant l'objectif **Zéro Artificialisation Nette**, je n'ai rien lu dans cette déclaration concernant la restitution de terres artificialisées par l'IBTN, afin de contribuer plus efficacement au piégeage du carbone.

Dans un souci de transparence, il aurait été opportun de fournir toutes les données financières en annexe à cette déclaration. Comment un habitant de notre intercommunalité est-il en capacité de faire des observations s'il ne dispose pas de tous les éléments ? Compte tenu de l'État de nos finances et du poids que représente ce projet pharaonique, nous ne manquerons pas dans les prochaines années de subir un **effet d'éviction financier** dont nous mesurons dès aujourd'hui les effets par le **désengagement de l'IBTN** au niveau de nombreuses compétences. L'attractivité de notre territoire ne passe pas par la construction d'une nouvelle piscine qui **assèche nos capacités d'investissement** dans d'autres domaines. La réfection de l'ancienne piscine à moindre coût pouvait suffire, d'autant qu'une partie des communes de l'Intercommunalité ont adhéré au SERGEP et de nombreux habitants vont nager à la piscine du Haut-Phare du Neubourg. Ce projet ne s'inscrit pas dans une logique de territoire. Il s'inscrit davantage dans la mise en avant de la ville centre et ne peut que **nous interroger quant à la logique d'intérêt général** dont il semble éloigné.

Denis Szalkowski,

Maire de Saint-Eloi-de-Fourques

